



TENDANCES REGIONALES

En 2023, FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 16 300 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatiques du millésime ont entraîné une forte expression des jaunisses cette année, notamment du Bois noir. La plupart des secteurs de la région présente une contamination à la Flavescence stable et une hausse des contaminations au Bois noir.

En 2023, plus de 4 300 prélèvements pour analyses ont été réalisés, révélant ainsi 1 500 parcelles nouvellement flavescences.

Cette année, 11 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit plus de 3 ha de vigne. Au total, 9 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2023 Flavescence dorée

Chiffres clés

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Surface prospectée | 16 337 Ha |
| Nombre de ceps symptomatiques | 74 264 |
| Dont Nombre de ceps contaminés FD | 35 700 |
| Nombre de parcelles contaminées FD | 3 045 |
| Surfaces contaminées FD | 1 925 ha |

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2023**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

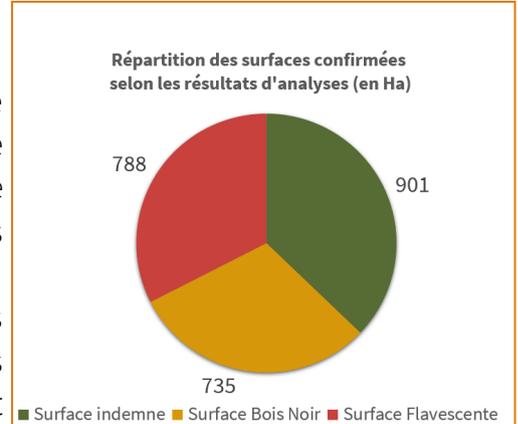
69



Bilan département du Rhône

En 2023, le choix a été fait en accord avec le SRAL et les ODG de basculer l'ensemble du vignoble sur un dispositif de prospection en autonomie en raison des difficultés de recrutement et des surfaces de vigne à prospecter très importantes.

Les viticulteurs prospectaient les parcelles en petits groupes encadrés par des viticulteurs préalablement formés puis les inspecteurs FREDON venaient confirmer les symptômes et

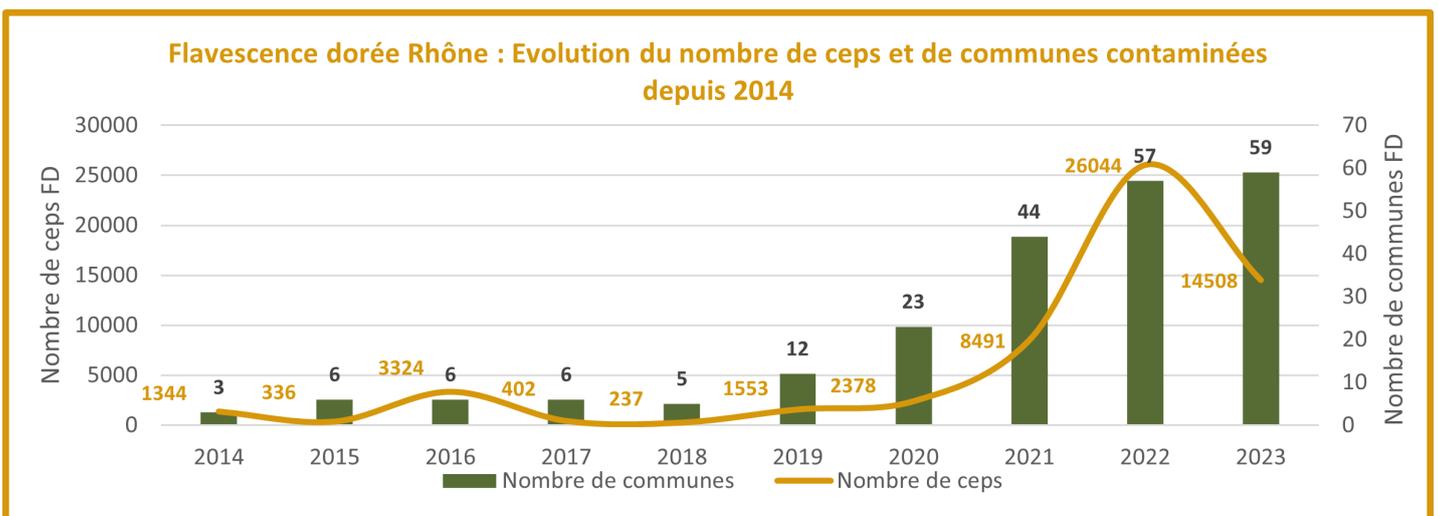


La surveillance par les viticulteurs s'est déroulée du 21 août au 01 septembre puis du 26 septembre au 16 octobre. Les confirmations des symptômes ont débuté le 23 août et se sont achevées le 27 octobre.

2424 hectares ont été confirmés, 25489 ceps symptomatiques ont été observés, 1947 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

683 parcelles et 14508 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée (le nombre de ceps indiqué est à relativiser car une partie des parcelles présentant des symptômes n'ont pas pu être confirmées, faute de temps).

2 parcelles dépassent 20% de contamination à Belleville-en-Beaujolais et Quincié-en-Beaujolais. Cela représente 0.44 hectares qui devront être arrachés.



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIREST



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura